

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3183

présenté par

M. Lioger

à l'amendement n° 2986 de M. Nogal

ARTICLE 9 BIS

À l'alinéa 9, substituer à la première occurrence des mots :

« d'occupation »,

les mots :

« de résidence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.